

Cour suprême

[Français]

Dans tous les cas nous avons vu les juristes canadiens agir de façon à préserver leur indépendance et à s'acquitter de leurs fonctions avec objectivité et compétence.

Monsieur le président, je ne vois absolument rien qui aille à l'encontre de la fonction du juge, fût-il de la Cour suprême, de la Cour supérieure, de la Cour de comté d'Ontario, ou même de la Cour provinciale, s'il accepte d'agir sur requête dans des fonctions qui ne sont pas strictement celles d'un juge.

[Traduction]

J'ai maintes fois eu l'occasion de comparaître devant des juges désignés comme arbitres de conflits ouvriers et de toutes sortes d'autres conflits, y compris les différends entre propriétaire et locataire. Dans tous les cas, les services des juges étaient rendus nécessaires en raison du caractère complexe de la société dans laquelle nous vivons. Nous nous acheminons vers une situation où des conflits de plus en plus nombreux vont surgir entre particuliers, conflits qui ne sont pas strictement des questions juridiques, mais qui exigeront l'intervention de juristes d'expérience pour les régler.

Je ne dis pas et je ne voudrais pas donner l'impression qu'il est répréhensible que des juges soient engagés dans des fonctions autres que leurs fonctions habituelles et qu'ils reçoivent des émoluments substantiels pour exercer des fonctions qui, autrement, reviendraient à une tierce partie non attachée à la Cour suprême. Je dis que le bill exige un débat approfondi parce qu'il va directement à l'encontre de la tradition établie. Ce bill tente d'énoncer un principe qui est inscrit dans le système constitutionnel britannique depuis des siècles. Je sou mets, et ce sans vouloir porter atteinte à la réputation d'efficacité du député de Fundy-Royal au niveau de la rédaction du bill, que le libellé de ce bill n'est pas satisfaisant.

M. Hees: Encore quatre minutes et c'est fini.

Une voix: Continuez. Buvez beaucoup d'eau.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, il n'y a rien que j'apprécie plus que d'entendre ainsi les encouragements de mes vis-à-vis, des professionnels de longue date. Je me demandais ce que je retirerais de ce débat; je le sais maintenant. J'ai eu droit à l'encouragement et à l'inspiration du député de Prince-Edward-Hastings (M. Hees), qui est un parlementaire de longue expérience. Il essaie depuis des années de donner des leçons au gouvernement et aujourd'hui il m'a indiqué la façon de traiter de ce bill afin d'atteindre l'objectif que j'estime devoir viser à cet égard.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question.

M. Blais: Je constate également que j'ai eu droit à l'aide du député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), mais dans son cas je ne peux me porter garant de son expérience à la Chambre étant donné qu'il est parmi nous depuis peu. Sans aucun doute, son expérience de l'Assemblée législative provinciale maintenant connue sous le nom d'Assemblée nationale, doit être gravée dans l'or.

M. Fairweather: Vous feriez aussi bien de déclarer qu'il est 6 heures si vous tenez à étouffer ce bill. Cela ne fait aucun sens. Nous accepterons que vous disiez qu'il est 6 heures.

M. Hees: Nous pouvons nous passer de ces sornettes pour deux autres minutes. Dites donc qu'il est 6 heures.

Une voix: Buvez beaucoup d'eau.

[M. Blais.]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, de nouveau, je me préoccupe...

M. Fairweather: Nous savons ce qui vous préoccupe: comment perdre deux autres minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous n'avez qu'à répéter «monsieur l'Orateur».

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'estime que l'attaque lancée en cette enceinte à l'égard des juristes...

M. Fairweather: Une attaque contre les juristes!

M. Blais: La rédaction de ce projet de loi vise sans aucun doute à porter atteinte à l'impartialité des juges, par voie d'insinuation.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député sait qu'il ne peut attaquer la magistrature ou moi-même en affirmant que ce bill contient une insinuation. Ce projet de loi est probablement l'un des plus francs que l'on ait jamais présenté. Peu m'importe que le député étouffe ce bill, mais il ne viendra pas m'accuser de faire des insinuations à l'égard des juges.

Une voix: Annoncez seulement qu'il est 6 heures et laissez les insinuations à un autre.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je retire cette remarque et déclare qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 6 heures, la Chambre suspend sa séance jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE FINANCEMENT DES HYPOTHÈQUES GREVANT DES PROPRIÉTÉS RÉSIDENIELLES

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ, RECONNAISSANCE DE COMPAGNIES DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊT ET OCTROI D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines) propose: Que le bill C-135, tendant à créer des mécanismes et des institutions supplémentaires de financement dans le domaine du commerce des hypothèques grevant des propriétés résidentielles au Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—Monsieur l'Orateur, j'entame le débat sur le bill C-135 et j'en propose la deuxième lecture et le renvoi au comité en sachant bien que tous les députés se préoccupent sérieusement des problèmes qui sévissent au pays dans le domaine du logement et aussi de la nécessité impérieuse de présenter de nouvelles mesures dans ce domaine et